

GROSSESSE & ET DROIT DU TRAVAIL

Il est illégal de vous limoger
du fait de votre grossesse

Les femmes enceintes sont protégées
contre la discrimination par la Loi sur
la Défense des Droits de l'Homme de
la Ville de New York.

Votre employeur peut être obligé de vous
accorder des aménagements raisonnables
au cours de votre grossesse.

Vous pouvez avoir droit à:

- Un congé maladie sans solde
- Des changements dans votre
environnement de travail
- Des horaires / charges de travail allégés

Si vous pensez avoir été victime
de discrimination, appelez le 311

